

Commune de THEZA

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DETERMINATION DE L' ALEA

RAPPORT

DDE/SDCE/BETH

PPRI modifié et annexé
à l'arrêté préfectoral n° 2014184-0005
du 3 juillet 2014

Pour le préfet et par délégation
le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
le Chef du Service de l'Eau et des Risques


Xavier Aerts

COMMUNE DE THEZA**ETUDE DU RISQUE NATUREL D'INONDATION**

La présente étude a pour objet la détermination des zones inondables sur la commune de Théza, en vue de l'établissement d'un périmètre de risque inondation. L'événement de référence est la crue du 26 septembre 1992 dont la période de retour serait de l'ordre du siècle, voire supérieure.

SOMMAIRE**I - HISTORIQUE DES CRUES****II - HYDROGRAPHIE ET BASSIN VERSANT****III - LA CRUE DU 26.09.1992**

I - HISTORIQUE DES CRUES

Les informations précises sur les crues historiques sont relativement réduites. On peut toutefois mentionner l'indication de crues notables : 20.11.1898, 13.10.1907, 26.10.1915, 15 au 19.12.1932, 17 et 18.10.1980, 04.12.1959, 22.09.1971.

Seule celle de 1898 semble avoir été de l'importance de celle de 1992 ; la plus récente de 1971 n'a atteint que la moitié du débit estimé le 26.09.1992 sur le Réart inférieur.

Pour la crue de 1940 on dispose des informations des instituteurs :

d'une part de Théza :

"Le torrent "Réart" qui longe le territoire de la commune à 800 m du village à son point le plus rapproché a atteint son maximum dans la nuit du 16 au 17 octobre. Il déborda légèrement en un point et atteignit le bord supérieur des blocs qui protègent les propriétés riveraines sur les deux rives.

Pas de dégâts sur le territoire de la commune ; les eaux d'écoulement qui traversent une partie du village à chaque pluie abondante ont cependant atteint un niveau bien supérieur à celui que la population a coutume de constater, bien que l'eau ne soit pas entrée dans les locaux, même au rez-de-chaussée (...), les voies de communication ne furent coupées en aucun point (...). Il semble que l'on ne puisse pas trouver dans les crues précédentes le caractère de soudaineté qui a caractérisé cette dernière. Le territoire de Théza est un de ceux qui ont été le plus épargnés par les crues" ;

d'autre part de Saleilles :

"La hauteur maxima était de 3,60 m environ à l'endroit le plus profond de la rivière ; la largeur du Réart était au moment de la recrudescence de 21 mètres. La hauteur et la largeur auraient été plus importantes si le Réart n'avait pas débordé en trois endroits différents sur les vignes (...).

En résumé plusieurs vignes ont été inondées, une partie considérable de leurs plans et de leurs récoltes ont été détruits et certaines terres ont été recouvertes d'une épaisse couche de limon qui atteint 0,60 m par endroits.

Comparaison avec les grandes crues précédentes :

en 1915, la profondeur était de 3,20 m,

en 1930, la profondeur était de 3,40 m (90 cm dans le village),

en 1940 la profondeur était de 3,60 m (83 cm dans le village).

Le Réart étant devenu plus profond, il y a eu moins d'eau dans le village cette année".

Observations :

- La profondeur actuelle du Réart est actuellement d'au moins 4 mètres en dessous des crêtes de digues, au droit du village.
- On constate que la crue de 1940 aurait peu touché la commune de Théza. Cela s'explique, en partie, par le fait que le Réart n'a pas dû déborder en amont de la SNCF, contrairement à ce qui s'est passé en 1992.

II - HYDROGRAPHIE ET BASSIN VERSANT

La commune de Théza se trouve à l'aval de la confluence des deux cours d'eau majeurs des Aspres :

- **Le Réart**, adossé au Nord du Tech à un bassin versant de l'ordre de 73 km² à l'amont du confluent.
- **La Canteranne**, adossée au sud de la Têt, a un bassin de l'ordre de 64 km².

Sur leur bassin, l'occupation du sol est fortement marquée par la viticulture en partie basse tandis que l'on trouve des secteurs boisés (chênes vert et liège), ou en garrigue et maquis en partie haute.

Les terrains sont peu perméables (schistes argileux à l'amont et argiles du pliocène à l'aval) : les pentes fortes entraînent des ruissellements importants dès que la saturation des sols est atteinte.

Les temps de concentration des bassins sont inférieurs à 6 h, ce qui les rend très sensibles aux précipitations intenses, de courte durée, comme celles du 26.09.1992.

Au pont de la RN 114, la superficie totale du bassin est de l'ordre de 145 km².

A l'aval ses limites se confondent avec les crêtes des berges du Réart.

Ainsi, Théza ne se situe pas sur le bassin versant du Réart mais sur celui de l'Agouille de la Mar, qui coule au sud de la commune.

Topographiquement, le territoire de la commune peut être assimilé à un plan incliné sur lequel les eaux débordées du Réart s'écoulent du Nord-Ouest vers le Sud-Est.

A noter : une frange du territoire de Théza se trouve à l'Ouest de la barrière formée par le remblai de la voie SNCF et la RN 114. On y trouve une petite butte qui est une des rares portions du territoire communal à ne pas avoir été inondée.

III - LA CRUE DU 26.09.1992

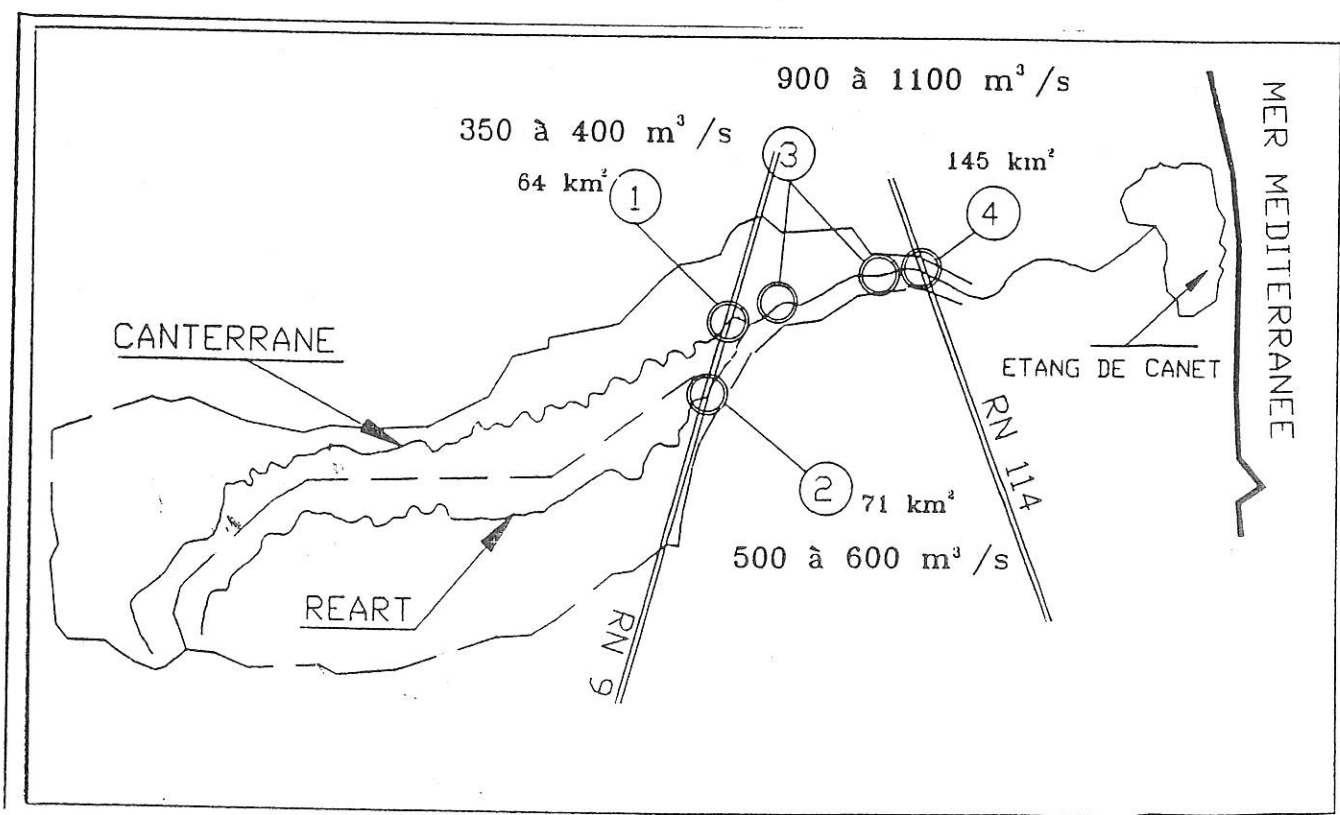
Les précipitations, sur trois postes pluviographiques du bassin (Llauro au sud-ouest, Sainte Colombe au nord-ouest et Saleilles à l'est) sont récapitulées ci-après pour la journée du 26.09.92.

PLUIES en mm	de 6 à 18 h	de 18 à 19 h	de 19 à 20 h	de 20 à 21 h	de 21 à 22 h	de 22 à 23 h	Total
SAINTE COLOMBE	32,5	1,0	71,0	85,5	32,5	0	222,5
LLAURO	62,5	36,5	59,0	62,5	5,5	0	226,0
SALEILLES	15,5	8,0	6,5	23,0	47,0	77,0	177,0

La durée de la partie intense de la pluie était de 2h30 environ, ce qui a permis de mobiliser un ruissellement important sur les bassins versants, d'autant plus que les précipitations de la matinée avaient imbibé les sols. Il semblerait que les précipitations se soient déplacées de l'amont vers l'aval, accompagnant la crue, ce qui constitue une configuration aggravante.

La pointe de crue est arrivée au pont de la RN 114 vers 24 h après avoir débordé en rive droite, longeant la voie SNCF puis traversant la RN 114 en empruntant les ponts sous la voie ferrée.

Les débits estimés de cette crue sont récapitulés sur le schéma ci-joint.



Les écoulements de cette crue n'ont pas pu être directement observés mais ont été approchés à partir de l'analyse des cotes de plus hautes eaux (PHE) relevées et des témoignages de riverains surtout dans l'agglomération.

Sur Théza, l'inondation a touché la quasi totalité du territoire communal

Le secteur le plus touché est celui situé le long de la RN 114, qui a reçu les eaux venant de l'ouest, depuis les ouvrages de la voie ferrée, ainsi que celles provenant des brèches dans la digue rive droite du Réart à l'aval du pont de la RN114. Ponctuellement, les hauteurs y ont dépassé 1 m mais sont toujours restées inférieures à 1,20 m (pastilles rouges sur le plan d'ensemble de la commune). A la pointe sud du territoire communal (stade de Corneilla), les eaux butent sur la colline du village de Corneilla et ont pour seul exutoire l'agouille qui passe sous les remblais de la RN114 et de la SNCF pour rejoindre in fine la cuvette de Corneilla-Montescot puis l'agouille de la mar, au lieu-dit Prat de la Rouge.

La morphologie générale de la plaine favorise l'étalement des eaux sauf dans les points bas qui constituent des zones d'accumulation, où l'on retrouve chemins creux ou agouilles.

Le vieux village de Théza est situé sur une très légère crête, ce qui le rend moins vulnérable aux inondations.

Les lotissements récents **au nord du village** ont tous été inondés, bien qu'ils aient été réalisés sur des remblais. Par contre, ceux au **nord-ouest** ont été moins touchés, voire épargnés car ils sont situés sur la même légère crête que le village ancien. **A l'ouest du village**, le long de la RD 39, un mur de clôture en plaques béton a joué un rôle de barrage, aggravant ainsi l'inondation des habitations placées de l'autre côté de la route.

Pour les terrains situés à **proximité des digues du Réart**, les scénari des inondations futures ne seront pas exactement identiques, car ils dépendent de la localisation des ruptures de digues. Les vitesses du courant peuvent alors y être fortes, comme en témoignent les photographies aériennes prises après la crue et sur lesquelles on observe que les matériaux des digues rompues ont été transportés jusqu'à une centaine de mètres.